

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE-SUR-MER

**OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS
CÔTE D'OPALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

N° OT210907

OBJET :
Création de la régie
Tickets-restaurant

Le 13 septembre deux mille vingt et un, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni en Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sur une convocation en date du 10 août 2021,

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, Mme LEMAIRE, Mme PASSEBOSC, M. SUSLAMARE, M. BARILLON, M. LOUVET, M. WADOUX membres titulaires du Comité de Direction,

M. CARTON, membre suppléant, représentant M. LECLERCQ
M. DAMBOISE, membre suppléant, représentant Mme BECHET
M. RAMET, membre suppléant, représentant M. BOUZIN
Mme KANDOT, membre suppléant, représentant M. SIRUGUE

Absents excusés :

M. LECLERCQ, membre titulaire représenté par M. CARTON
Mme BECHET, membre titulaire représentée par M. DAMBOISE
M. BOUZIN, membre titulaire représenté par M. RAMET
M. SIRUGUE, membre titulaire représenté par Mme KANDOT

M. FOURCROY, M. GODEFROY, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. DUMAINE, M. BREBION, MME CHAMOIN, M. HENNUYER, M. POUCE membres titulaires,

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, Mme DRUJENT, M. FARRANDS, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, Mme POQUET, M. LOGIE, M. HENNEQUIN, Mme BRUNELLOT, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, M. OLIVIER, membres suppléants.

M. DAMBOISE est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Création de la régie d'avances Tickets-restaurant

De part la reprise de leurs contrats et les avantages liés à ceux-ci, les salariés de l'OTBCO disposent chaque mois de tickets-restaurants, lesquels doivent dépendre d'une régie d'avances.

Aussi, il est proposé au Comité de Direction de bien vouloir valider la création d'une régie d'avances permanente en vue de la distribution de tickets-restaurant aux agents de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale et de la Marina dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Ladite régie sera domiciliée dans les bureaux administratifs de l'OTBCO au 15, boulevard du bassin Napoléon – 62 200 – Boulogne s/Mer.

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en notamment les articles L5211-10, R1617-1 à R1617-18,

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 133-1 et L133-18,

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016, par laquelle est institué l'Office de Tourisme du Boulonnais-Côte d'Opale, à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU l'avis conforme de Monsieur le Trésorier Municipal de Boulogne-sur-Mer,

VU l'instruction comptable M4,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une régie d'avances permanente en vue de la distribution de tickets-restaurant aux agents de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale et de la Marina dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

ENTENDU M. CUVILLIER, le rapporteur en Comité de Direction,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

La création d'une régie d'avance pour les tickets-restaurant, et sera domiciliée dans les bureaux administratifs de l'OTBCO au 15, boulevard du bassin Napoléon – 62 200 – Boulogne s/Mer.

Fait et délibéré en séance, et rendu exécutoire le 13 septembre 2021.



Le Président,
Frédéric CUVILLIER.